

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150710-2015\_A132-DE  
Date de télétransmission : 22/07/2015  
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 JUILLET 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_A132**

**OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - Contribution financière au développement de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance pour la période 2015-2017**

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : Néant

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales** : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : CALAFAT Roxane – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 10 JUILLET 2015**

Rapporteur : Frédéric GUINIERI

**Politique publique : Aménagement du territoire**

**Thématique : Prospective et aménagement de l'espace / SCOT**

**Objet : Contribution financière au développement de l'Agence d'Urbanisme du  
Pays d'Aix-Durance pour la période 2015-2017  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le Conseil de Communauté a approuvé la convention cadre 2015-2017 relative au programme d'actions de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix - Durance par délibération n°2015\_A029 du 12 mars 2015.

Le travail spécifique à effectuer sur le projet du Grand Territoire, dans la perspective des évolutions structurelles de la CPA nécessite des développements particuliers de l'Agence, notamment en matière d'ingénierie, de définition de projets et de production de livrables.

Afin de contribuer à ce développement, il est proposé d'approuver une participation financière supplémentaire de 900 000€ pour la période 2015-2017.

En application de l'article 12 de la convention, un avenant n°1 doit être approuvé pour prendre en compte les modifications apportées à la convention cadre 2015-2017.

## **Exposé des motifs :**

L'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance et la CPA ont signé une convention pluriannuelle de travail fixant le cadre et les attentes de la collectivité en matière de production et de contribution de l'Agence sur les différents champs de compétences de la CPA à savoir : les transports, le développement économique, l'habitat, l'environnement et la cohésion sociale.

Pour l'exécution de cette convention, l'AUPA bénéficie d'une participation financière de la CPA à hauteur de 1 950 000 € pour répondre au programme de travail défini dans la convention cadre sur la période 2015-2017.

Depuis 2012, une partie des demandes issues des programmes de travail ont été absorbées au travers de plan de réduction de trésorerie. Le conseil d'administration du 19 mai 2015, a confirmé que face aux sollicitations grandissantes, cette solution ne pouvait plus être envisagée pour les années à venir.

En effet, l'AUPA doit répondre en plus des contributions attendues dans le cadre du programme de travail, à de nouvelles demandes et doit produire des outils probants pour faire valoir les projets du Pays d'Aix face à d'autres projets qui émergent avec la recomposition territoriale en cours, notamment de nombreuses réflexions stratégiques sur les projets des différents territoires, en vue du projet de territoire.

Ces nouveaux dossiers représentent des travaux supplémentaires aux missions permanentes de l'Agence, définies dans le programme de travail 2015-2017.

Ces nouvelles actions qui concernent très directement le Pays d'Aix, répondent aussi aux orientations définies par les autres partenaires de l'Agence.

Pour ce faire, il est proposé d'accorder une subvention de 900 000 € suivant l'échéancier suivant :

150 000€ en 2015,

375 000€ en 2016,

375 000€ en 2017,

comme contribution de la CPA au financement de cette augmentation d'activité de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance.

## **Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 25 juin 1999 dite LOADDT ;

VU la loi SRU du 13 décembre 2000 ;

VU la délibération n°2015\_A029 du Conseil communautaire du 12 mars 2015 approuvant la convention pluriannuelle 2015-2017 entre la CPA et l'AUPA ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et Mobilité du 17 juin 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 10 juillet 2015 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une somme de 900.000 € à l'AUPA au titre de la contribution financière exceptionnelle de la CPA pour la période 2015-2017 à verser suivant l'échéancier proposé ci-dessus ;
  
- **DIRE** qu'en conséquence la subvention globale à verser à l'AUPA est de 2 850 000 € pour cette période 2015 – 2017, répartie comme suit :
  - 2015 : 800 000 €
  - 2016 : 1 025 000 €
  - 2017 : 1 025 000 €
  
- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2015-2017 à conclure entre la CPA et l'AUPA ;
  
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant à signer l'avenant n°1 et tout acte et prendre toute décision pour l'exécution de la présente délibération ;
  
- **DIRE** que les dépenses résultant de ces opérations seront imputées sur le budget de fonctionnement de la CPA sur la ligne budgétaire 824-6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

AVENANT N°1  
A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015 - 2017

\*\*\*\*\*

PROGRAMME DE TRAVAIL  
ET PARTICIPATION FINANCIERE

\*\*\*\*\*

Entre les soussignés :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Madame le Président, ou son représentant, d'une part,

Et

L'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix – Durance (A.U.P.A.), représentée par son Président, ou son représentant, d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – Exposé des motifs

L'AUPA apporte une grande aide à la Communauté et à ses communes dans la compréhension des enjeux en matière de projet métropolitain. Sans cette aide, ces collectivités encourent le risque d'être démunies face aux multiples projets portés par d'autres. Depuis maintenant deux ans, l'AUPA prépare un cadre argumentaire portant sur les transports, le développement économique, l'habitat, l'environnement et la cohésion sociale. Ce projet métropolitain a déjà fait l'objet de plusieurs séminaires de travail très enrichissants entre élus. Ce cadre indique la stratégie à suivre, donne les moyens de faire des propositions aux autres territoires, donne des outils probants pour faire valoir les projets du Pays d'Aix face à d'autres projets, dans un sens constructif.

L'AUPA travaille au profit de tous les territoires. Un tel outil permet de mieux préparer la création de la métropole en évaluant ce qui existe en Pays d'Aix et chez les autres.

Demain, ce projet métropolitain devra être précisé et argumenté, notamment dans ses articulations avec les autres territoires destinés à être fusionnés au sein de la Métropole.

Il faudra le faire vivre, évoluer et le transcrire dans les documents de planification ou de programmation.

Au regard des demandes de la CPA, de la Ville d'Aix-en-Provence et des autres communes, les charges de travail de l'AUPA ont augmenté, particulièrement dans le portage des grands projets de la CPA comme Campus Mirabeau, l'axe Aix-Marseille, le Grand Arbois, Henri Fabre ou Plan de Campagne, et dans les actions de communication avec la réalisation de films ou de documents de présentation.

Il y a un besoin de moyens financiers supplémentaires pour préserver l'outil, et lui donner les moyens nécessaires pour bien préparer la métropole. Il est important de conforter ce qui permet d'anticiper.

Il apparaît donc nécessaire de s'engager sur les trois années de la convention entre la CPA et l'AUPA pour stabiliser effectivement l'outil, pour avoir une garantie sur les années à venir d'avoir les moyens de faire le travail nécessaire.

C'est la raison pour laquelle il est décidé que la subvention sera augmentée de 900 000 € sur 3 ans afin de poursuivre et amplifier les missions permanentes de l'AUPA auprès de tous ses partenaires.

#### ARTICLE 2 – Objet de l'avenant

Conformément à l'article 12 de la convention pluriannuelle 2015 – 2017, il est prévu de passer un avenant pour « toutes modifications ou modalités d'exécution » de la convention sus citée.

C'est pourquoi celui-ci modifie l'article 4 de la convention pluriannuelle 2015 – 2017 et précise le nouvel échancier de contribution financière de la Communauté du Pays d'Aix d'un montant de 2 850 000€ pour cette période comme suit :

2015 : 800 000€,

2016 : 1 025 000€,

2017 : 1 025 000€.

#### ARTICLE 3 – Durée de l'avenant

Le présent avenant prendra effet dès réception par le contrôle de légalité jusqu'à l'échéance de la convention pluriannuelle 2015 – 2017.

#### ARTICLE 4 – Modalités de règlement

Les modalités de règlement restent inchangées et conformes à l'article 4 de la convention pluriannuelle à savoir :

Au premier trimestre, 30 % du montant de la subvention de l'année précédente,

Au deuxième trimestre, 50 % du montant voté pour l'année en cours,

Au dernier trimestre, le solde.

Pour l'année 2015, le versement du deuxième acompte se fera sur présentation de cet avenant signé par les parties.

Les autres articles de la convention sont inchangés,

Fait à Aix en Provence, le

Le Président de la Communauté  
du Pays d'Aix

Le Président de l'Agence d'Urbanisme  
Du Pays d'Aix – Durance

**OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - Contribution financière au développement de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance pour la période 2015-2017**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	82
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	82
Majorité absolue	42
Pour	82
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



20 JUL. 2015